

6.2 Utilisation du contreplaqué NF Extérieur-CTBX en bardage

Les panneaux de contreplaqué doivent être de type extérieur (conformes à EN 636-3) et avoir les caractéristiques suivantes :

 cinq plis au minimum,
 épaisseur d'au moins 10 mm,
 une face de classe 2 selon la norme NF EN 635-2 pour les bois tropicaux et les feuillus indigènes et de classe 1 selon la norme NF EN 635-3 pour les bois résineux.

- le premier pli sous la face ne doit comporter ni joint monté ou écarté, ni fente ouverte d'une largeur 5mm , ni nœud sauté d'un diamètre supérieur à 10 mm.

Pour les panneaux rainurés, l'épaisseur est mesurée en fond de rainure.

Les tasseaux supports en bois doivent répondre aux exigences de préservation de la classe d'emploi 2 et sont généralement fixés verticalement. Leur largeur doit permettre une largeur d'appui des panneaux d'au moins 35 mm.. Dans le cas où ces tasseaux sont fixés horizontalement, ils seront doublés ou interrompus et disposés de façon à ne pas entraver la circulation de l'air ni l'écoulement des eaux introduites accidentellement derrière le bardage. L'espacement maximal entre les axes des supports est de 50 fois l'épaisseur du panneau et doit rester inférieur à 75 cm (Figure). La protection des supports est assurée par un pare-pluie.

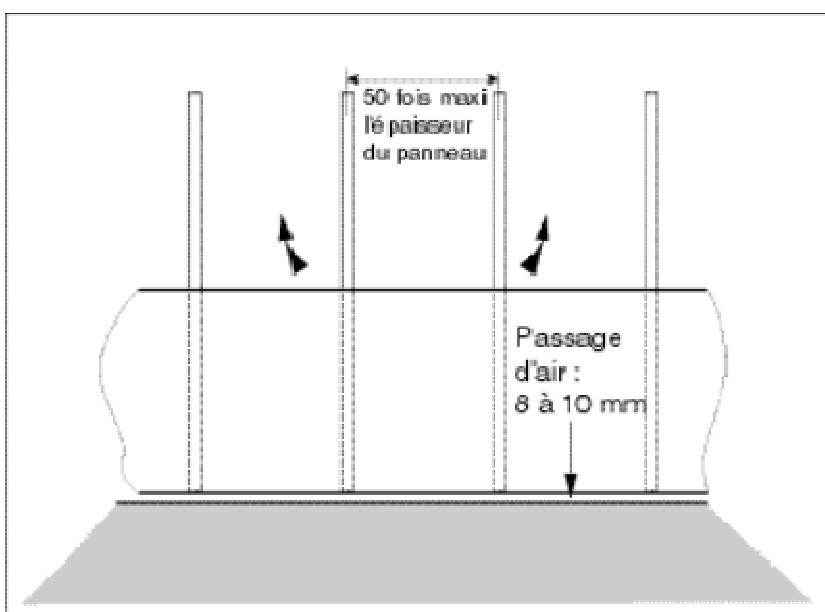


Figure 6.4 : Panneau de contreplaqué en bardage.

Après découpe en atelier, les chants et les deux faces des panneaux de contreplaqué sont revêtus d'une première couche de protection destinée à limiter les déformations du panneau. Les vis ou les pointes en acier galvanisé ou en inox doivent pénétrer d'au moins 25 mm dans les supports. Un jeu de 2 mm est à prévoir entre les panneaux. Les panneaux rainurés sont posés verticalement afin de faciliter l'écoulement de l'eau dans les rainures.

Les joints horizontaux entre panneaux peuvent être réalisés soit par recouvrement, soit à l'aide d'une bavette horizontale métallique ou en plastique (Figure 6.2-2). Le chant inférieur du panneau supérieur doit être particulièrement protégé. L'utilisation des baguettes métalliques ou plastiques en forme de U est interdite.

En partie basse, le chant inférieur du panneau de soubassement et son revêtement extérieur doivent former larmier et doivent être au minimum à 20 cm du sol. De plus, ce chant doit être protégé en atelier contre les reprises d'humidité.

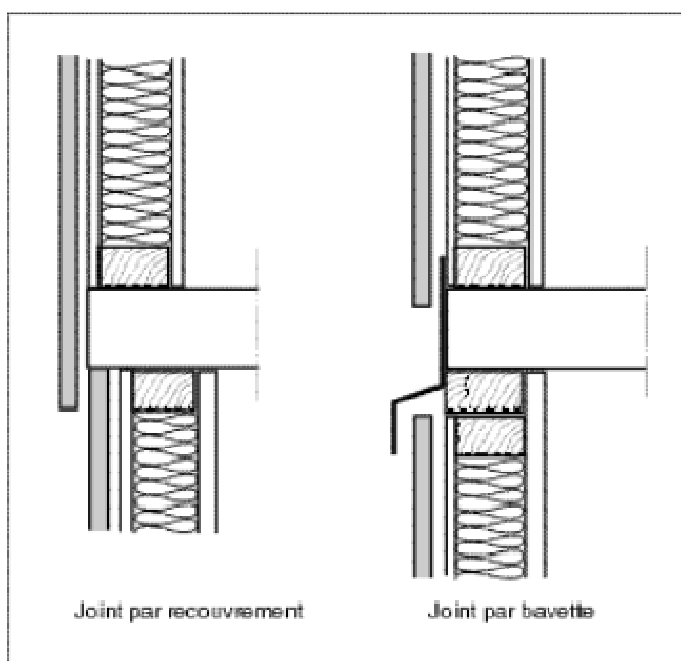


Figure 6.5 Traitement des joints horizontaux entre panneaux.

Les joints verticaux doivent être situés sur un support et peuvent être au choix :

- creux et non garnis : il faut alors protéger le support par une bande pare-pluie et étancher les chants ;
- garnis : il faut se conformer aux règles professionnelles du SNJF (Syndicat national des joints et façades) : mastic sur fond de joint d'une largeur comprise entre 5 et 8 mm ;
- protégés par un couvre-joint.